

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_095

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	72
Pouvoirs	7

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 11 septembre 2020

LE 17 septembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÔLE DE L'ESS ET DES CULTURES URBAINES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION CAMP'US -

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. LARENAUDIE, M. PASSERIEUX, M. RATIER, M. VIROL, M. LAGUIONIE, Mme LANDON, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. COURNIL donne pouvoir à M. DUCENE
M. LACOSTE donne pouvoir à M. AUZOU
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GASCHARD donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme MASSOUBRE-MAREILAUD donne pouvoir à Mme FAURE

PÔLE DE L'ESS ET DES CULTURES URBAINES : ATTRIBUTION D'UNE DE PRÉFIGURATION CAMP'US -

Considérant que lors du conseil communautaire du 28 avril 2016, Le Grand Périgueux a validé le projet SÎLOT, Pôle des cultures urbaines sur l'ancien « *camp américain* » situé au nord de Coulounieix-Chamiers, au terme d'une importante démarche participative avec une dizaine d'associations et d'acteurs économiques et institutionnels.

Qu'initialement prévu dans le projet de mandat 2014-2020 comme « *équipement structurant en lien avec la priorité jeunesse* », ce projet s'est inscrit au fil de sa maturation dans une stratégie d'agglomération plus large qu'un parc urbain associé à un Pôle des cultures urbaines (équipement culturel et sportif) pour constituer aujourd'hui un véritable Pôle de l'économie sociale et solidaire (ESS). Une fiche de synthèse du projet est annexée pour rappel au présent rapport.

Que dans ce cadre, Le Grand Périgueux et la Région Nouvelle-Aquitaine ont demandé aux structures impliquées de se structurer, ce qui a abouti à la création d'une association de préfiguration « Camp'US » en mai 2017.

Que l'objectif de préfiguration du modèle de fonctionnement de SÎLOT est multiple :

- organiser la coopération et la mobilisation des associations membres de Camp'US et des autres acteurs pressentis autour de la construction du projet ;
- participer à la préparation du projet de fonctionnement et de la modélisation économique, juridique, organisationnelle et technique ;
- sensibiliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire du département aux évolutions du projet et à l'offre de service qu'il est susceptible de constituer à terme.

C'est pourquoi un poste de chef(fe) de projet a été créé en 2018 par l'association, dont le financement est assuré par la Région Nouvelle Aquitaine (au titre des micro-projets innovants), le Grand Périgueux et la CAF de la Dordogne dans le cadre de la Convention territoriale Globale. Une convention spécifique est établie chaque année entre le Grand Périgueux et Camp'US. La communauté d'agglomération Le Grand Périgueux est également adhérent à l'association depuis sa création.

Qu'afin de pouvoir poursuivre ce travail, l'association sollicite la reconduction de l'aide au fonctionnement (salaire et frais divers) auprès du Grand Périgueux. Une nouvelle convention doit également être établie qui figure en annexe. Le renouvellement de l'adhésion du grand Périgueux à l'association doit aussi être acté.

Considérant que l'association a transmis un bilan d'activités détaillé de 2019 et sollicite une aide au fonctionnement (salaire et frais divers) sur la base d'un plan de financement similaire à l'an dernier. La priorité consiste pour l'association à se doter de moyens humains adaptés pour remplacer la cheffe de projet, avec le recrutement envisagé de :

- un(e) chef(fe) de projet sur un profil répondant aux attendus du Grand Périgueux et de la Région Nouvelle Aquitaine (directeur(trice) d'équipement) et financé par les deux collectivités à ce titre
- un(e) coordinateur(trice) sur la structuration interne de l'association et les actions d'animation, financé par le Ministère de la Cohésion des territoires dans le cadre du label « Fabrique de Territoire ».

Que cela permettra ainsi à l'association de poursuivre le travail en phase de préfiguration, sur :

- la structuration de l'association aujourd'hui, la mobilisation de la possibilité d'un lieu transitoire intermédiaire permettant de mener au regard de l'échéancier des travaux, la mise en place d'outils de communication internes, la poursuite de l'action « sans les murs permettant une programmation événementielle permettant de faire connaître le projet et d'impliquer les habitants,
- le montage juridique et économique du projet (fiscalité, interdépendance des activités lucratives /non lucratives) et l'approfondissement de l'offre de services du projet et des ressources générables par les activités (touristiques, restauration, location d'espaces, programme d'activités, etc.), y compris en lien avec le quartier d'affaires,
- l'investissement mobilier à prévoir en complément de l'investissement réalisé par le Grand Périgueux
- etc.

Que les financements sollicités sont identiques à ceux de 2018 et 2019, à savoir :

Subvention du Grand Périgueux	25 000 €
Subvention Région (ESS / Europe)	20 000 €
CAF	5 000 €
Cotisations	800 €
Total :	50 800 €

Considérant que la CAF de la Dordogne a également prévu le renouvellement de son soutien de 5 000 € dans le cadre de la Convention territoriale globale (encaissement par Le Grand Périgueux et reversement à l'association).

Qu'une convention spécifique entre le Grand Périgueux et l'association de préfiguration Camp'US doit être établie pour l'année 2020 (cf. projet de convention annexé). Elle formalise :

- les objectifs attendus de l'association Camp'US,
- le montant des aides apportées par Le Grand Périgueux, constituées de la subvention telle que sollicitée à hauteur de 30.000 € (25.000 € du Grand Périgueux et 5.000 € de la CAF au titre de la Convention territoriale Globale), ainsi que la mise à disposition gratuite de la Maison éclusière sur le site du projet (valeur locative + charges estimées à 5.400 €/an),
- les modalités de versement de la subvention en deux fois (25.000 € en début d'année et 5.000 € en fin d'année sur présentation des bilans d'actions et financiers),
- les engagements de l'association et notamment l'obligation de produire un bilan annuel de ses activités et un bilan financier de la structure,
- le compte de résultat 2019 et le budget prévisionnel 2020 intégrés en annexe de la convention.

Considérant que selon ses statuts modifiés le 15 octobre 2018, la gouvernance de l'association Camp'US comprend désormais 4 catégories d'administrateurs, dont l'une permettant la participation du Grand Périgueux :

- le collège des membres fondateurs composé des associations ayant participé à la fondation de l'association Camp'US (8 titulaires + 8 suppléants, élus pour 3 ans)
- le collège des membres adhérents (4 titulaires et 4 suppléants) : établissements publics, collectivités, établissements de droit privé remplissant une mission de service public :

- de **2 représentants de la Communauté d'Agglomération Périgues** **suppléants** (désignés en séance communautaire du 23 juillet 2020)
- d'un représentant du Conseil Départemental de la Dordogne et d'un suppléant.
- d'un représentant du Conseil Régional d'Aquitaine et d'un suppléant.
- d'un représentant de toutes autres structures membres de ce collège et d'un suppléant

- le collège des membres adhérents personnes morales de droits privés ne remplissant pas une mission de service public (1 titulaire + 1 suppléant)
- le collège des membres adhérents personnes physiques (1 titulaire + 1 suppléant)

Que par ailleurs, l'adhésion à l'association implique de s'acquitter d'une cotisation annuelle forfaitaire fixée par son conseil d'administration à 100 € pour les membres adhérents établissements publics – collectivités territoriales – établissements de droit privé remplissant une mission de service public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Accorde une aide au fonctionnement à l'association de préfiguration Camp'US (poste et frais divers) pour 2020 à hauteur de 30 000 €, constituée d'une aide directe du Grand Périgueux de 25 000 € et du reversement d'une aide de la CAF de 5 000 € dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui interviendra fin 2020,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents, et notamment la convention de financement correspondante,
- Décide d'adhérer à l'association de préfiguration Camp'US,
- Inscribe les crédits nécessaires au budget.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 29/09/20	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 29/09/20	Périgueux, le 29/09/20
	Le Président, Jacques AUZOU